

**Le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Yères et de la Côte  
(Seine Maritime)**

**Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité  
Publique relative au projet d'aménagements hydrauliques  
sur le sous bassin versant Nord de Criel sur mer  
Communes de Criel sur mer, Flocques et Le Tréport**

**Enquête tenue du 12 septembre 2015 au 15 octobre 2015**

## **Conclusions motivées et avis**

**Bernard RINGOT, commissaire enquêteur**

**Etabli le 5 novembre 2015**

## Conclusions motivées

Dans le cadre de l'enquête publique unique, une enquête publique préalable à une Déclaration d'Utilité publique a également été organisée dans la perspective d'une expropriation des propriétaires de parcelles devant être aménagées dans le cadre du projet de réalisation de divers aménagements répartis sur le territoire du sous bassin versant Nord de CRIEL SUR MER (communes de Criel sur Mer, Flocques et Le Tréport). Les parcelles en cause sont concernées par des aménagements essentiels à la cohérence du projet. Le programme de travaux vise à apporter des solutions aux phénomènes de ruissellements, d'érosion des terres et d'inondations, de préservation de la qualité de l'eau du milieu marin et la ressource maritime, il vise également à protéger les biens et les personnes.

Le projet combine l'hydraulique douce et la rétention des eaux avant leur restitution au milieu :

- création d'ouvrages structurants, de type bassins tampon, petits barrages ;
- création de fossés à redents enherbés ;
- réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce.

La procédure est régie par le Code l'expropriation et comprend plusieurs phases notamment l'enquête préalable (articles R11.14.1 à 15 du Code de l'Expropriation) et l'enquête parcellaire (articles R11.19 et suivants du Code de l'Expropriation)

Le projet est mis à l'enquête publique au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement à la demande du Syndicat Mixte du bassin versant de l'Yères et de la Côte. Celle-ci s'est déroulée conformément aux textes en vigueur du 12 septembre 2015 au 15 octobre 2015. Des registres d'enquête ont été ouverts pendant cette période dans les communes de Criel sur Mer, Flocques et Le Tréport.

Le sous bassin versant Nord de CRIEL SUR MER, objet de la présente tranche de travaux, avoisine les 931 ha. Trois communes sont directement concernées par les projets sur le bassin versant : CRIEL SUR MER, LE TREPORT et FLOCCUES.

Ce sous bassin versant est sensible aux phénomènes de ruissellements, d'érosion des terres et d'inondations.

La protection des biens et des personnes dans le bourg de Mesnil Val (Commune de CRIEL SUR MER) et de FLOCCUES fréquemment inondés à cause des fortes pentes amont et de la convergence des écoulements sur les voies desservant le centre bourg. L'insuffisance du réseau pluvial est un autre facteur venant aggraver la situation. Deux habitations ont par exemple étaient inondées en 2013 à Flocques.

Lors des dernières années a été constaté une augmentation des arrêts de catastrophes naturelles avec une récurrence des perturbations sur un temps relativement court

Par ailleurs l'apport à l'occasion de ces épisodes d'éléments fins peuvent entraîner des colmatages des fonds caillouteux et des frayères voir détruire ces dernières. Il est à noter qu'en Seine Maritime, l'ensemble du cordon littoral est classé comme Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C.).

La fréquence des perturbations et les enjeux liés à la protection des personnes, des biens et des milieux naturels sont à l'origine du projet du SMBV.

Des aménagements spécifiquement placés permettront de réguler les eaux en amont, afin de limiter les apports brusques d'eau et de boue (protection des logements et infrastructures, mais aussi des habitats naturels) ; d'autres structures viendront compléter ces aménagements pour guider les écoulements et favoriser l'infiltration et surtout la sédimentation.

Le SMBV s'est engagé dans la phase de conception en février 2009, en lançant la maîtrise d'œuvre pour les solutions d'aménagements du sous bassin versant Nord de CRIEL SUR MER.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'aménagement global cohérent à l'échelle du bassin versant de l'Yères et de la côte.

La présente tranche de travaux sur le sous bassin versant Nord de Criel sur Mer est engagée dans le respect d'une logique d'aménagement depuis l'amont vers l'aval.

L'objectif des travaux est de réaliser divers aménagements repartis sur le territoire du sous bassin versant Nord de CRIEL SUR MER, combinant :

- l'hydraulique douce et la rétention des eaux avant leur restitution au milieu ;
- création d'ouvrages structurants, de type bassins tampon, petits barrages ;
- création de fossés à redents enherbés ;
- réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce.

Chaque site en prévision d'aménagement répond à un problème spécifique et l'ensemble du programme vient combler de manière cohérente les dysfonctionnements rencontrés sur les communes.

Ce programme qui vise à gérer les ruissellements sur plus de 931 ha, pour un volume d'eau « tamponné » de 52 350 m<sup>3</sup> à un coût estimé de 1 820 000 € HT. Les choix techniques retenues aboutissent à avoir une dépense raisonnable comparativement aux enjeux.

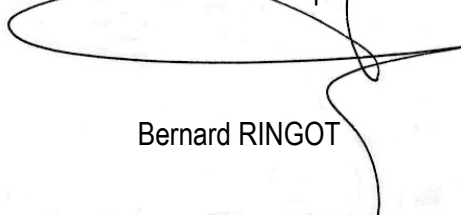
Les observations présentées à l'occasion de l'enquête concernent des points de détail, mais elles n'ont jamais remis en cause les aménagements projetés ni leurs coûts.

**En définitive, les conclusions motivées ci avant, montre que le projet répond bien à un objectif d'intérêt public visant à la protection des biens, des personnes et du milieu naturel. Les solutions retenues basées à mettre en œuvre de l'hydraulique douce et des prairies inondables limitent l'impact du projet et limite le coût des réalisations.**

**Pour tous ces motifs, je donne à l'issue de l'enquête publique, un avis favorable à ce que le projet d'aménagements hydrauliques sur le sous bassin versant Nord de Criel sur mer dans les communes de Criel sur mer, Flocques et Le Tréport, soit déclaré d'Intérêt Public.**

Fait à Bonsecours, le 5 novembre 2015

Le commissaire enquêteur



Bernard RINGOT